

Procès-Verbal de la

SÉAINCE

du Conseil Municipal

Vendredi 9 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin à 17 heures et 50 minutes, le Conseil Municipal convoqué le 3 juin 2023 s'est réuni à la Mairie, dans la salle de ses séances.

La présidence du Conseil Municipal est assurée par Monsieur Dominique BAERT, Maire.

NOMS et PRENOMS	PRESENTS	PROCURATION A	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS
M. Dominique BAERT	X			
Mme Myriam DE SMEDT	X			
M Sébastien FITAMANT	X			
Mme Michèle COQUELLE	X			
M. Henri GADAUT	X			
M. Tarik MEKKI	X			
Mme Zohra REIFFERS	X			
M. Karl MONRABAL	X			
Mme Martine LEBLANC	X			
M. Gilbert CHARLES	X			
Mme Myriam LESTIENNE	X			
M. Azedine TALEB-AHMED	X			
Mme Sylvie ZAIDI	X			
M. J. Philippe DUMOULIN	X			
Mme Catherine OSSON		Mme Laureen LEMOINE	X	
M. Jacques DELFOSSE	X			
M. Guy-Noël LEMAY	X			
M. Steeve DE MATOS	X			
M. Benjamin CAILLIERET	X			
Mme Annie CHANTRIE	X			
Mme Emeline BOITTE		M Sébastien FITAMANT	X	
M. Pascal LUCAS	X			
Mme Basma HAMMAMI-BELAID	X			
Mme Béatrice DUJARDIN	X			
Mme Laureen LEMOINE	X			
M. Rabah DAHMANI		M. Benjamin CAILLIERET	X	
Mme Paméla GUILBERT	X			
M. Steven MARROUKI	X			
Mme Océane LEVEQUE	X			
Mme Lina DJAFER-CHERIF		M. Dominique BAERT	X	
M. Veysal KIRAZ	X			
Mme Laura DELPLANQUE		Mme Paméla GUILBERT	X	
M. Brice WETE-MATOUBA	X			
M. Michel DEBAETS	X			
M. Christophe RICCI	X			
Mme Marjorie DELRUE	X			
M. Denis CROIGNY	X			
Mme Sophie FELIX	X			
M. Messaoud CHAYANI		Christophe RICCI	X	
M. J. François SOYEZ	X			
M. Eddy GOEDEHAUD	X			
Mme Marjory FARACI	X			
Mme Axelle DELANNOY	X			

Cher(e)s Collègues,

Nous ouvrons la séance ordinaire du Conseil Municipal qui est consacrée, vous le savez, notamment à l'examen du Compte Administratif.

Nous avons déjà tout à l'heure procédé à l'appel et en accord avec les deux groupes de l'opposition, je propose de ne pas y reprocéder, la seule différence étant que Monsieur CHAYANI s'étant absenté, il a donné procuration à Monsieur RICCI.

Nous devons désigner le secrétaire de séance, je vous propose Madame Océane LEVEQUE au bénéfice de l'âge.

Pas d'objections?

Madame LEVEQUE est donc désignée secrétaire à l'unanimité.

Il y a lieu d'approuver le procès-verbal du 9 février 2023 qui vous a été communiqué, les retours ont eu lieu avec les services si nécessaire. Y a-t-il des observations complémentaires ?

Il est donc adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS

INFORMATIONS (2)

➤ Bilan d'activités 2022

Le bilan d'activités des services pour l'année 2022 a été déposé sur vos tables. Ses pages vous précisent les efforts individuels de nos agents, service par service, pour mener à bien un service public de qualité, de proximité et plein de diversité.

Même si je connais très bien cette grande maison, il m'arrive encore parfois d'y trouver des informations très intéressantes. En même temps, cela chiffre l'effort et la tâche de nos agents au quotidien au service de nos différentes politiques publiques locales.

Ce document, après vous avoir été distribué, mes Chers Collègues, sera mis à disposition de nos concitoyens sur le site internet municipal.

Il a beaucoup gagné en clarté, en présentation, au fil des années, et il est devenu maintenant très lisible. Avec à la fois des comparaisons interservices et comparaisons dans le temps. En tout cas, bravo à la Direction Générale Adjointe Administration et Citoyenneté pour sa conception et sa réalisation. J'avais dit l'année dernière que je souhaitais que nous l'ayons pour le mois de juin, nous l'avons eu pour le 9 juin. Et donc, je n'oublie pas, après avoir fait quelques reproches l'année dernière, cette fois-ci, de transmettre mes félicitations et mes remerciements.

Mise à disposition d'agents

Le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 permet à un organisme contribuant à la mise en œuvre de la politique d'une collectivité territoriale pour l'exercice d'une mission de service public de bénéficier d'une mise à disposition d'agents publics.

Cette mise à disposition donne lieu à un remboursement de la rémunération de l'agent.

Elle donne lieu à une convention et à un arrêté individuel.

Le Conseil Municipal est préalablement informé de cette convention.

A cet effet, une convention sera établie entre la commune de Wattrelos et :

✓ L'association « Office de Tourisme » pour la mise à disposition, si nécessaire, de 2 agents de la filière administrative ou technique.

A noter qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'information reprise dans le cahier des délibérations : il faut lire 2 agents et non un seul. En commission des finances, j'avais bien évoqué 2 agents et cela n'a pas été repris dans le cahier.

DELIBERATIONS METROPOLITAINES (2)

Bureau du 10 mars 2023:

▶ <u>B 0072</u> : Versement du 3^{ème} acompte, et solde donc, de l'intervention financière de l'Etablissement Public Foncier des Hauts de France dans l'opération d'acquisition et de démolition des Filatures St Liévin.

De quoi s'agit-il ? L'EPF a acquis le site Saint-Liévin le 23 décembre 2016, l'a déconstruit et dépollué, pour un coût total de 4 651 385 €, avec une contribution prévue de la MEL de 751 175 €, laquelle devait verser 330 k€ au démarrage des travaux, et 397 k€ à la réception des travaux, le solde à la signature de l'acte de vente. Le site ayant été vendu à la SEM Ville Renouvelée, la délibération B 0072 vise à autoriser la MEL à verser le solde de sa participation, soit 23 610 € à l'EPF, comme prévu.

- ➤ <u>B 0091</u>: après l'adoption le 16 décembre 2022 par la MEL de son Plan Piscines 2, cette délibération fait entrer dans le concret des réalisations, puisqu'elle met en place un accord-cadre d'un marché de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les équipements qui seront lancés. Il s'agit :
 - √ d'assister le maître d'ouvrage dans les études de préprogrammation ;
 - ✓ de rédiger le préprogramme et d'assister le maître d'ouvrage dans les choix préprogrammatiques;
 - ✓ de rédiger le programme détaillé et d'assister le maître d'ouvrage dans les choix préprogrammatiques;
 - √ d'assister le maître d'ouvrage dans la validation des études de conception jusqu'au niveau avant-projet détaillé (APD);
 - ✓ de réaliser et d'assister le maître d'ouvrage dans d'autres missions en fonction du besoin de ce dernier.

=.=.=.=.=

ORDRE DU JOUR

Je soumets à l'Assemblée l'organisation suivante des débats sur les projets de délibérations concertée avec les Présidents de Groupes :

➤ 1 intervention du groupe « Plus belle, plus sûre, plus propre, Wattrelos retrouve la flamme » sur le rapport n°1.

Je n'ai pas eu connaissance d'autres demandes d'intervention ? Y en a-t-il d'autres ?

Que ceux qui sont POUR lèvent la main

POUR : 43/43

CONTRE : ABSTENTION :

Appel de l'ordre du jour

Les rapports présentés ont été soumis à l'examen des Commissions Finances, Economie et Administration Générale et Développement Durable, Urbanisme et Travaux.

Rapport nº 1: Monsieur le Maire

Rapporteur: Monsieur le Maire

RAPPORT N°1 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'ordre du jour appelle la présentation du Compte Administratif dit du Maire pour l'exercice 2022. Aux termes de la législation en vigueur, le Maire ne peut présider la séance au cours de laquelle le Compte Administratif est voté. Il peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de placer la séance sous la présidence de Madame Myriam DE SMEDT, 1^{ère} Adjointe.

Etes-vous d'accord pour confier la présidence à Madame Myriam DE SMEDT?

VOTE

POUR : 43/43

CONTRE : ABSTENTION :

Madame Myriam DE SMEDT, vous avez la présidence.

Madame Myriam DE SMEDT

Je vous en remercie.

Je vous précise que le Compte Administratif a été présenté en Commission Finances, Economie et Administration Générale le 20 juin 2023.

Je donne la parole à Monsieur le Maire pour la présentation du Compte Administratif 2022, avec projection numérique.

Monsieur le Maire

Comme à l'accoutumée, je vais essayer de le faire aussi rapidement que possible, s'agissant maintenant d'un Compte Administratif dont chacun connaît la mécanique, dont chacun connaît ici les résultats. Nous nous adressons aussi à celles et ceux qui nous écoutent, et je me permettrai néanmoins de le préciser davantage et aussi lentement que possible.

Présentation du Compte Administratif Page 6

COMPTE ADMINISTRATIF

2022

VILLE DE WATTRELOS



Rappel:

- ➤ Le Compte Administratif 2022 est le bilan financier de l'année écoulée
- il retrace l'ensemble des recettes et des dépenses de l'année 2022
- Ces dépenses et recettes de l'année 2022 effectivement réalisées sont à comparer à celles votées lors du Budget Primitif 2022 (voté le 4 février 2022), et aux décisions budgétaires modificatives votées en cours d'année : il y en eu 3, mais la plus conséquente fut celle votée lors du Conseil du 29 juin 2022 (poussée des dépenses)
- ➤ Le Compte Administratif, tenu par les services municipaux, doit être évidemment conforme au Compte de Gestion, tenu par notre Comptable public (le SGC de Tourcoing)
- Voter le Compte Administratif n'est pas un vote sur le fond, mais un vote certifiant la qualité de l'exécution budgétaire, qui exprime donc que les écritures comptables ont été conformes aux décisions budgétaires initiales et modificatives
- débattu, le maire « doit se retirer au moment du vote », et laisser la présidence du Conseil au 1er ➤ Enfin, en vertu de l'article L 2121-14 du CGCT, dans cette séance où le Compte Administratif est Adjoint

sous 3 critères:

- (1) L'exécution budgétaire
- (2) Le résultat de l'exercice
- (3) L'évolution de la situation financière de la ville

I. L'exécution budgétaire : comme à l'accoutumée elle aura été bonne car sérieuse et rigoureuse

Après le « coup de froid » sur les Recettes en 2020, en 2022 on aura connu au 2nd semestre un « coup de chaud » sur les dépenses.

été Pour autant, les choix politiques et les décisions modificatives ont permis d'y faire face, de sorte que, comme c'est l'habitude dans les comptes de la ville, l'exécution budgétaire a très satisfaisante :

A – En de	penses	:	;	– <u>En recette</u>		:	:
(en M€) <u>E</u>	BP + DM <u>Réalisé</u>	Réalisé	Execution	(en M€) <u>BP +</u>	BP + DM	<u>Realise</u>	Execution
Charges générales	10,62	09'6	90,4 %	Produits des services 2,37	,37	2,48	104,6%
Personnel	35,01	34,53	% 9′86	Impôts 29	29,90	29,80	% 9'66
Subventions	5,88	5,79	86,5%	Dotations 21	21,12	21,66	102,5 %
Charges financières	1,72	1,72	100 %				

Dépenses totales : - 1,71 M€

Recettes totales : + 0,51 M€

 Les taux de réalisation sont proches de 100 %, ce qui atteste de la qualité de la gestion budgétaire Pourquoi cependant des écarts, en dépenses et en recettes ? En raison de la prudence de notre prévision budgétaire : - face à la poussée inflationniste telle que nous l'anticipions en milieu d'année, nous avons peut-être un peu sur-réagi en inscrivant plus de crédits que finalement consommés c'est de la bonne prudence - nous ne « gonflons » pas les recettes prévisionnelles, au contraire les prévisions sont un c'est encore de la bonne prudence peu en-deçà des réalisations

Sérieux de l'Exécution budgétaire Qualité de gestion + Prudence des prévisions

Le résultat : le « coup de chaud » sur les dépenses a évidemment pesé sur le résultat de l'année

A – Une poussée sans précédent des dépenses soumises à l'inflation des prix de l'énergie et des produits alimentaires : de 50,07 M€ en 2021 à 52,86 M€ en 2022 soit + 5 ,6 % !

(en M€)	2021	2022			
Charges générales	86′9	09'6	+ 37,5 % dont	électricité	+ 412 K€
Dép. de personnel	34,64	34,54	- 0,3 %	chauffage	+ 568 k€
Subventions	5,63	5,79	+ 2,8%	éclairage public	+ 320 K€
Charges financières	1,78	1,72	- 3,4 %	alimentation	+ 355 k€

- ➤ Le renchérissement des factures d'énergie et des produits alimentaires a été un facteur puissamment déséquilibrant pour les comptes en augmentant de près de 1,8 M€ les dépenses
- ➤ Si les dépenses de personnel sont restées contenues (-0,3 %), c'est le résultat de la contraction arithmétique de deux évolutions contraires : d'un côté l'incidence de l'augmentation du 1er juillet 2022 de + 3,5 points d'indice de la rémunération (+ 0,5 M€); en sens inverse l'effet réducteur des départs en retraite (- 1,2 M€).

B – Heureusement les recettes ont bien tenu, passant de 53,01 M€ en 2021 à 54,91 M€ en 2022 : + 1,90 M€, soit + 3,6 %

				Variation + 1905 k€ (+ 3,6 %)
2022	2,48	29,80	21,66	54 915 k€
2021	2,44	28,69	21,05	53,010 k€
(en M€)	Produits des services	Impôts	Dotations	Total (en k€)

C - Et donc, mécaniquement, un résultat qui baisse de – 30 % même s'il reste positif

Hausse de + 5,6 % des dépenses : - 2 788 k€ Moins de résultat | 883 k€

> Hausse plus limitée de recettes : +1905 k€ de +3,6 %

Cette baisse du résultat a 2 conséquences :

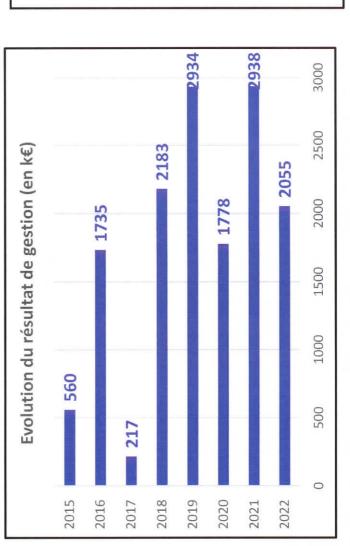
- VEpargne Brute recule de 20 %, de 3,90 M€ à 3,14 M€
- ► L'<u>Epargne Nette</u> devient négative, passant de + 392 k€ en 2021 à 497 k€ en 2022 (rappelons qu'elle était de + 1,19 ME en 2019).

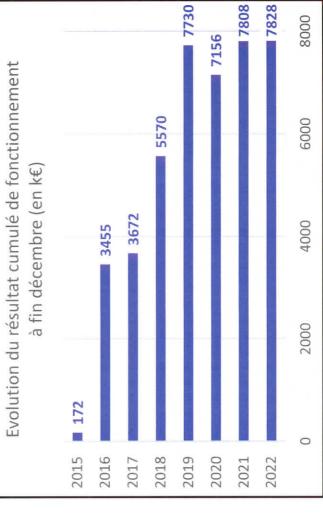
III. Si bien sûr la situation financière reste solide, avec l'inflation une vigilance demeure pour les dépenses

A – Même si le résultat de 2022 fléchit, l'assise financière globale de la ville se maintient à un très bon niveau, voire se conforte légèrement

Le résultat recule s'éloignant des pics de 2019 et 2021, et est au niveau de celui de 2018

Mais, grâce au report du haut résultat de 2021, le résultat cumulé, véritable assise financière de la ville, s'améliore un peu





Ce résultat est cependant 4 fois celui de 2015, et 10 fois celui de 2017

B – La ville ayant réagi rapidement aux poussées inflationnistes au 2nd semestre 2022 a su préserver la solidité de ses comptes

Le résultat global 2022 est ainsi meilleur qu'en 2021, grâce à un résultat cumulé d'investissement positif

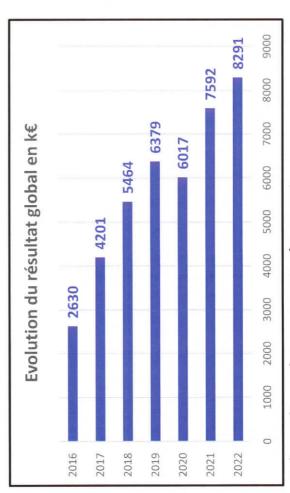
Résultat cumulé de fonctionnement 2022 Résultat cumulé d'investissement 2022

7 828 k€ 463 k€

8 291 k€

Résultat global à fin 2022

Les résultats consolidés sont à un niveau jamais atteint :



- Ce résultat global est le pilier de notre trésorerie
- Notre autonomie financière s'est à nouveau un peu renforcée puisque notre stock de dettes, revenu en deçà de 55 M€ en 2021, a continué de baisser (54,6 M€)

Pour résumer : une **assise financière solide** à fin 2022 : RCF de 7,83 M€ (stock)

un résultat 2022 en fléchissement : 2,05 M€ (flux)

ce qui incite à la PRUDENCE

MAIS surtout: une épargne nette négative: - 0,49 M€

ce qui contraint à la VIGILANCE

Un objectif : revenir rapidement à une épargne nette positive, et pour cela :

Assumer les choix du Budget Primitif 2023

- 1. Resserrer les **Dépenses** :
- plan de sobriété énergétique
- investissements de d'économies d'énergie
- limitation des dépenses générales
- encadrement des dépenses de personnel
- 2. Réduire la Dette : 1 M€
- 3. Mais nous n'avons pas été maximalistes pour les

Recettes

- ➤ Pas de hausse de tarifs municipaux
- ▶ Poursuite de la stratégie de baisse du taux de Taxe Foncière (-1,5 %), alors que beaucoup de villes augmentent (Paris + 52 %; Grenoble + 25 %: Bobigny + 18,5 %; Metz + 14,3 %; Corbeil + 11,6 %; Limoges + 10 %; Troyes et Lyon + 9 %; Villeneuve d'Ascq + 6,3 %,...)

Ne pas relâcher la bride sur les dépenses

П

Nous continuons de subir des pressions à

la hausse de plusieurs dépenses 2023 :

- ➤ Dépenses de personnel exogènes
- Reval. Minima (+ 200 k€)

+ 3,5 points d'indice (1 M€)

Mesures salariales annoncées pour l'été 2023

- ➤ Poursuite inflation (tarifs énergie, alimentation)
- ➤ Hausse taux d'intérêt (indexés sur livret A et LEP) (+ 300 k€ en 2023)
- Coût contrat OGEC (contentieux d'hier et revalorisation pour demain)

Madame Myriam DE SMEDT

J'ai été saisi d'une demande d'intervention du groupe « Plus belle, plus sûre, plus propre, Wattrelos retrouve la flamme » sur ce <u>rapport n°1</u>.

Monsieur Jean-François SOYEZ, vous avez la parole.

Monsieur Jean-François SOYEZ

Madame la présidente, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Ce soir Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est appelé à voter le Compte Administratif. Mon intervention vise à la fois à faire remarquer à l'auteur de votre dernière tribune politique, dans le journal de Wattrelos, qui dénie une fois de plus le Rassemblement National et laisse entendre que les membres de mon groupe sont des incompétents, qu'il se trompe.

Mais cette intervention vise surtout et avant tout, à faire respecter les textes. Cela étant posé, je vous informe que nous ne prendrons pas part au vote du Conseil Administratif. Pourquoi ?

Parce que comme l'exige la réglementation, le CGCT sur les finances locales et comme rappelé par la circulaire préfectorale du 27 janvier 2023, vous avez l'obligation de faire voter le compte de gestion avant le CA. La circulaire précise en effet que le compte de gestion constitue la restitution du comptable public à l'ordonnateur. A cet effet, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local avant le premier juin de l'année suivant son exercice. Le compte de gestion est voté par l'assemblée délibérante, son vote doit intervenir obligatoirement avant celui du CA. En effet, l'assemblée délibérante ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif sans avoir eu accès au compte de gestion. Par ailleurs, compte tenu des modalités spécifiques s'attachant à l'adoption du Compte Administratif, deux délibérations doivent avoir obligatoirement lieu et avoir été prises. L'une portant sur le compte de gestion, l'autre sur le Compte Administratif. Le compte de gestion fait partie des pièces justificatives exigibles au titre du contrôle de légalité et doit être obligatoirement transmis avec le Compte Administratif. Un Compte Administratif transmis au représentant de l'État sans vote préalable du compte de gestion, est susceptible d'un déféré devant le Tribunal Administratif. Or, le compte de gestion n'a pas été remis ni avant ni après la commission des finances alors, sans présumer de votre bonne foi, mais juste par souci du respect des textes, nous vous demandons de repousser les votes du compte de gestion et du Compte Administratif au 28 juin prochain.

Il va sans dire que si vous nous présentiez ici et maintenant un article clair vous dispensant de devoir présenter, de faire voter le compte de gestion, alors nous vous présenterions nos excuses et prendrions part au vote. En attendant votre explication, nous refusons de voter ce rapport. Voilà et nous gardons éventuellement la possibilité de saisir le Tribunal Administratif. J'en ai fini, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Alors deux remarques: la première, dans ma tribune, j'ai dit ce que je pensais. Eh oui Monsieur SOYEZ, je pense que quand on a un groupe politique, que l'on représente tous ceux que vous représentez, malheureusement la population wattrelosienne, que les gens vous font confiance pour vous apporter leur suffrage, quand on a un débat d'orientation budgétaire et que vous n'avez rien à dire, quand on a une commission des finances sur les orientations budgétaires où vous n'avez rien à dire, quand on vote un budget primitif où vous n'avez rien à dire, quand on a une commission des finances sur un budget primitif où vous n'avez rien à dire, sincèrement ça méritait quand même que je le fasse observer! Et le jour du vote du budget, s'il y a une intervention du groupe de Monsieur RICCI, il n' y en a pas eu de votre part.

Donc sincèrement oui ça valait la peine que je le dise. Parce que malheureusement, il y a des gens qui vous font confiance et je le dis, ils ont eu tort. Voilà!

Deuxième chose que je voulais vous dire, c'est pratique d'essayer de chercher une intervention sur la forme, ca vous évite de travailler sur le fond, CQFD. Bah oui CQFD, je veux dire : rien sur les comptes, rien sur la stratégie financière, rien sur la politique fiscale, rien sur les choix des dépenses, rien sur le fait qu'on a pu

être capable de réagir dans les conditions difficiles qu'on a connues l'année dernière, rien sur l'ensemble des dispositions financières que nous avons pu prendre en dépenses et en recettes. Bref, évidemment pointer l'existence du compte de gestion ! Comment pourriez-vous penser que le compte de gestion soit différent du Compte Administratif que nous vous présentons ? Il y a évidemment des allers-retours perpétuels réguliers entre le Service des finances et le service du comptable public. Cette disposition, qui vaut que le compte de gestion soit voté avant le Compte Administratif, m'a-t-on dit, je reconnais je ne l'ai pas vérifié, a été supprimée il y a déjà quelques années. D'ailleurs, j'observe que dans d'autres assemblées, il en est de même.

Et j'observe aussi que ça fait des années que nous présentons le Compte Administratif ainsi. Si on veut représenter le compte de gestion, qui est exactement conforme, les mêmes chiffres, là vous allez être embêté parce que, d'une part, vous allez devoir prendre part au débat et d'autre part vous ne pourrez plus faire observer qu'il n'y a pas eu le compte de gestion et donc vous serez obligé de travailler votre dossier, vous serez obligé de travailler sur les finances de la Ville. Ce que vous ne savez pas faire !

Donc que vous ne preniez pas part au vote, c'est votre choix, c'est votre droit. Mais ça prouvera encore une fois de plus, malheureusement à celles et ceux qui vous ont fait confiance, qu'heureusement que ce n'est pas vous qui êtes à la gestion de cette ville, qui êtes à la tête de cette ville, parce que les finances de notre ville se porteraient bien mal!

Je n'ai rien d'autre à ajouter et je maintiens que le Compte Administratif est strictement conforme au compte de gestion du comptable et donc dès lors il en est ainsi acté. Voilà. Vous vouliez répondre ?

Monsieur Jean-François SOYEZ

Oui, je vais répondre Monsieur le Maire. C'est très facile pour vous de jeter l'opprobre sur un groupe, sur les personnes et de critiquer l'absence de proposition financière. Mais Monsieur le Maire, c'est vous le responsable de ce budget c'est vous qui l'avez pratiqué. Si on votait pour, ça voudrait dire que l'on est d'accord avec vous! En général, on s'abstient et on s'abstient pourquoi? Parce que tout n'est pas mauvais dans votre programme et dans votre gestion mais on ne peut pas tout accepter.

Vous nous permettez de garder pour nos électeurs, nos projets, nos ambitions. En attendant, les wattrelosiens et les wattrelosiennes font appel à nous, ont des résultats et on les suit. Contrairement à ce que vous pouvez laisser entendre dans cette salle Monsieur le Maire!

Je ne vous permets pas, parce qu'on se bouge dans la vie et on se bouge pour l'ensemble des wattrelosiens qu'ils soient de gauche, de droite ou du centre.

Monsieur le Maire

Moi là-dessus Monsieur, si j'étais vous, je ne serais pas toujours fier de ce que vous faites ; mais je n'ai pas à engager le débat sur ce point-là vu les dernières informations que j'ai eues.

Cela dit, nous sommes là pour travailler sur les finances. Je l'ai dit tout à l'heure, voter le Compte Administratif, ce n'est pas approuver le contenu du Compte Administratif, mais simplement reconnaître qu'il est conforme aux décisions budgétaires que nous avons ensemble votées ou pas votées.

Est-ce que les chiffres tels qu'ils figurent dans le budget primitif et les chiffres tels qu'ils figurent dans les décisions modificatives sont effectivement ceux qui sont repris dans le Compte Administratif? C'est tout! Si vous votez le Compte Administratif, vous ne vous soumettez pas à Dominique BAERT, vous ne faites aucun acte d'allégeance, vous ne rejoignez pas la majorité municipale, vous ne faites simplement que reconnaître le fait que c'est conforme aux écritures. Je l'ai dit tout à l'heure, c'est un vote de pure forme, ce n'est pas un vote de fond. Cela dit, j'ai bien pris note de vos observations.

Monsieur Jean-François SOYEZ

Monsieur le Maire, vous nous dites que vous n'êtes pas au courant de la nécessité de présenter le compte de gestion et de le voter. Vous reprenez que les années précédentes, c'était la même chose. Or , cette circulaire du 27 janvier 2023, on ne l'a pas inventée! Elle vient de Monsieur le Préfet et elle nous a été adressée et là on nous précise que ce compte de gestion doit être voté avant le Compte Administratif.

Monsieur le Maire

Il est conforme!

Madame Myriam DE SMEDT

Merci Monsieur le Maire, je prie Monsieur le Maire de bien vouloir quitter la salle des délibérations afin que nous procédions au vote.

Sortie de Monsieur le Maire

Je mets aux voix le Compte Administratif 2022.

Vote sur le rapport.

01- Adoption du Compte Administratif 2022

Ne participent pas au vote: M.Dominique BAERT (+procuration Mme Lina DJAFER-CHERIF)

N'ont pas pris part au vote: M.SOYEZ – Mme FARACI – M.GOEDEHAUD

POUR: 38/38 VOIX
CONTRE: / VOIX
ABSTENTION: / VOIX

Avant de prier Monsieur le Maire de nous rejoindre, permettez-moi de remercier, en votre nom à tous, l'ensemble des collaborateurs ayant apporté leur aide à l'élaboration du Compte Administratif conformément aux choix de la Majorité Municipale, exprimés lors de l'adoption du Budget Primitif, des décisions modificatives et du Budget Supplémentaire de l'année 2022.

Retour de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire, j'ai le plaisir de vous informer que le Conseil Municipal a adopté le Compte Administratif pour l'année 2022. Il vous donne quitus des opérations réalisées au cours de cet exercice conformément aux décisions prises. Je vous redonne la présidence de l'assemblée.

Monsieur le Maire

Merci de votre présidence Madame. Je voudrais adresser sincèrement mes remerciements chaleureux à la Direction Générale des Services, à mon Cabinet, à l'ensemble des Adjoints et Conseillers Délégués qui conduisent toutes les politiques de cette Ville et à toutes les directions générales qui chaque année font face, parce que la vie n'est pas toujours un long fleuve tranquille, aux impondérables de la vie et qui en même temps essayent de conduire nos projets. Au bout du bout, on arrive à avancer, on arrive à changer les choses, on arrive à changer la ville, on arrive à changer la vie de nos concitoyens progressivement, tout en essayant de maintenir une situation financière saine, voire même en la confortant. C'est le résultat de ce Compte Administratif 2022 que je viens de vous présenter à toutes et à tous. Donc merci de votre confiance et merci de ce quitus.

Rapport n° 2: Monsieur le Maire:

Rapporteur: Monsieur le Maire

RAPPORT N°2 - DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS LOCAUX

Ce rapport numéro 2 est relatif à la désignation d'un référent déontologue des élus locaux.

institué des référents déontologues de l'élu local. En application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022, ces référents déontologues des élus locaux doivent être nommés dans chaque collectivité territoriale. Ils seront chargés de conseiller les élus sur le respect des principes déontologiques. Le décret du 6 décembre 2022 précise que le référent déontologue doit être choisi en raison de son expérience et de ses compétences et c'est ainsi qu'il vous est proposé la désignation de Madame Marie-Christine RINGOTTE pour la durée du mandat municipal restant à courir.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport.

02-Désignation d'un référent déontologue des élus locaux

POUR: 43 / 43 VOIX CONTRE: / VOIX ABSTENTION: / VOIX

Rapports n° 3 à 5 : Madame Myriam DE SMEDT

Rapporteure: Madame Myriam DE SMEDT

RAPPORT N°3 - VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2023

RAPPORT N°4 - PERSONNEL MUNICIPAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES

RAPPORT N°5 - REMBOURSEMENT DES FRAIS LIES A L'EXERCICE DU MANDAT SPECIAL

Trois délibérations techniques présentées en commission des finances.

Une première délibération dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF pour permettre le versement d'un acompte de 70% de la part Ville aux associations Acti'Jeunes et aux Centres Sociaux pour la réalisation des actions 2023.

Une deuxième délibération qui concerne cette fois le personnel municipal, une délibération traditionnelle comme chaque année qui permet la mise à jour du tableau des effectifs en tenant compte de la promotion des agents, des créations de poste et aussi cette année de l'intégration de contractuels, un engagement que vous aviez pris, Monsieur le Maire, lors des vœux au personnel et qui se concrétise. A noter que cette délibération a été présentée en Comité Social Territorial il y a une semaine.

Et une troisième délibération technique, présentée elle aussi en commission finances, qui n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière, pour permettre le remboursement de frais de déplacement exceptionnels liés à l'exercice du mandat.

Monsieur le Maire

Pour le rapport n°3, Monsieur CHAYANI, président de l'association des Centres Sociaux, ne prendra pas part au vote.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur les rapports.

03- Versement de la participation financière de la Ville dans le cadre de la Convention

Territoriale Globale 2023

Ne participe pas au vote : M.CHAYANI

POUR : 42/42 VOIX CONTRE : / VOIX ABSTENTION : / VOIX

04- Personnel Municipal – Modification du tableau des effectifs – Création et suppression de postes

POUR : 43/43 VOIX CONTRE : / VOIX ABSTENTION : / VOIX

05- Remboursement des frais liés à l'exercice du mandat spécial

POUR : 43/43 VOIX CONTRE : / VOIX ABSTENTION : / VOIX

Rapport n° 6: Monsieur Sébastien FITAMANT

Rapporteur: Monsieur Sébastien FITAMANT

RAPPORT N°6 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR ACTIVITE DE LOCATION D'ENGINS DE DEPLACEMENT PERSONNEL MOTORISES EN LIBRE-SERVICE SUR LE TERRITOIRE DE WATTRELOS – FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE

Monsieur Sébastien FITAMANT

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les élus, je vais vous présenter une délibération portant sur l'occupation du domaine public pour des activités de location d'engins de déplacement personnel motorisés en libre-service sur le territoire de Wattrelos et la fixation du montant de la redevance.

En 2021, la ville de Roubaix a reçu l'autorisation de la part de la MEL d'expérimenter la mise en service d'un réseau de trottinettes et de vélos électriques. Fort du succès de cette expérimentation, la MEL a décidé de proposer à l'ensemble des communes d'étendre ce service.

62 communes se sont portées volontaires pour cette extension dont la Ville de Wattrelos, qui fera partie des villes prioritaires dans la mise en place du dispositif, puisque c'est l'Armentiérois et le Roubaisis qui ont été désignés comme secteurs prioritaires de cette extension qui arrivera dans les mois à venir.

Si la MEL a la compétence pour l'organisation de la mobilité et pour organiser l'appel à manifestation d'intérêt qui désignera les prestataires retenus pour la mise en service du réseau, c'est la Ville qui a l'autorité pour délivrer les autorisations sur le domaine public et par conséquent pour percevoir une redevance liée à cette occupation du domaine public.

Dans un souci de cohérence intercommunale, les différentes villes se sont concertées pour s'aligner sur le prix de redevance fixé par la Ville de Roubaix, qui est de 20 euros, par an par engin. Sachant que nous aurons sur la ville, a priori dans les projections qui sont faites pour l'instant, environ 240 véhicules électriques à savoir 200 trottinettes et 40 vélos électriques répartis sur une cinquantaine de stations qui seront implantées sur le domaine public de la ville.

En conséquence, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 20 euros TTC par véhicule et par an pour l'activité de location

d'engins de déplacement personnel en libre-service sur le territoire de la commune et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document dans le cadre de cette opération.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport.

06- Occupation du Domaine Public pour activité de location d'engins de déplacement personnel motorisés en libre-service sur le territoire de Wattrelos – Fixation du montant de la redevance

POUR : 43 /43 VOIX CONTRE : / VOIX ABSTENTION : / VOIX

Rapports n° 7 à 10 : Madame Zohra REIFFERS

Rapporteure: Madame Zohra REIFFERS

RAPPORT N°7 - REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME-AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET PLU3

Le rapport concerne la révision du plan local d'urbanisme, l'avis du Conseil Municipal sur le projet de PLU 3 et l'arrêté du 10 février 2023 par le Conseil Métropolitain.

Le projet de PLU 3 a été arrêté en Conseil Métropolitain le 10 février dernier, l'arrêt du PLU marque une étape importante de la procédure. Il reste néanmoins, à compter de cette étape, trois grandes phases : la consultation administrative, l'enquête publique et l'approbation finale du document.

La délibération qui vous est présentée s'inscrit dans la phase de consultation administrative en tant que personne publique associée. Le Conseil Municipal doit donner son avis sur le projet de document.

Le 9 novembre dernier, le Conseil Municipal s'est prononcé sur une première version dont un certain nombre d'éléments ont ensuite été repris au document arrêté par le Conseil Métropolitain.

L'objectif de la présente délibération est d'émettre un avis favorable sans réserve mais en apportant une précision quant au zonage du terrain destiné à l'accueil des gens du voyage dans le périmètre de la ZAC du Winhoute.

RAPPORT N°8 - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE TERRAINS ANGLE RUE LAMARTINE ET ALLEE BOSSUET.

Vilogia a un projet d'aménagement du quartier Lamartine-Bossuet, il projette la construction de 20 maisons individuelles et d'un collectif de 18 logements. Afin de mener à bien ce projet, la Ville va leur céder 2 parcelles appartenant au domaine privé de la commune. Pour ce faire, il est nécessaire de constater la désaffectation et le déclassement de ces parcelles d'où l'objet de cette délibération proposée aujourd'hui.

RAPPORT N°9 - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE TERRAINS ANGLE RUES PIERRE MENDES FRANCE ET STEPHENSON POUR CONSTRUCTION D'UN SITE FUNERAIRE.

Ce projet avait déjà fait l'objet d'une délibération lors de la séance du 9 novembre 2022. Le notaire nous avait fait quelques remarques, notamment sur le fait d'avoir prévu, dans le passé, un aménagement public sur ces parcelles.

Il convient aujourd'hui de prendre une délibération pour sécuriser cette cession. Les parcelles doivent donc au préalable être désaffectées puis déclassées. D'où l'objet de cette nouvelle délibération, qui abrogera bien sûr la délibération du 9 novembre 2022, et permettra de constater la désaffectation, puis de décider le déclassement.

RAPPORT N°10 - VENTE DU LOGEMENT 6 RUE FERDINAND BUISSON – PARCELLE BC 354.

À la suite de la désaffectation et du déclassement du logement par délibération du Conseil Municipal de février dernier, ce bien libre de toute occupation a intégré le domaine privé de la commune. Il peut être cédé.

Plusieurs personnes ont visité ce bien. Une seule offre écrite a été formulée, elle émane de Monsieur et Madame Kamel NAAKA pour un montant de 95 000 €.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de donner son accord de principe sur la cession du bien au prix net de 95.000 €, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents et d'inscrire cette cession au budget en cours.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur les rapports.

07- Révision du plan local d'urbanisme-Avis du Conseil Municipal sur le projet PLU3

```
POUR : 43 /43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX
```

08-Désaffectation et déclassement de terrains angle rue Lamartine et allée Bossuet

```
POUR : 43/43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX
```

09-Désaffectation et déclassement de terrains angle rues Pierre Mendès France et Stéphenson pour construction d'un site funéraire

```
POUR : 43/43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX
```

10- Vente du logement 6 rue Ferdinand Buisson – Parcelle BC 354

```
POUR : 38/43 VOIX
CONTRE : / VOIX
```

ABSTENTION: 5/43 VOIX M.RICCI (+ procu M.CHAYANI)- Mme FELIX- Mme DELRUE-

M.CROIGNY-

Rapport n° 11: Madame Myriam LESTIENNE

Rapporteure: Madame Myriam LESTIENNE

RAPPORT N°11 - ADHESION AU CEREMA (CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISES SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITE ET L'AMENAGEMENT).

Je vous propose une adhésion au CEREMA (Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) et la désignation d'un représentant de la ville au titre de cette adhésion.

Le CEREMA est un établissement public qui est placé sous la tutelle conjointe du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires.

C'est un établissement qui est composé essentiellement d'ingénieurs qui vont nous apporter leur expertise et les conseils dans le montage de projet et dans la recherche de financement notamment en matière d'aménagement durable, d'urbanisme et de transition écologique, donc en totale cohérence avec notre programme Wattrelos Ville Nature.

Il faut savoir que le CEREMA est un partenaire étatique donc avec des tarifs plus intéressants que le privé. Le montant annuel de la contribution est de 2 000 € et permet un abattement de 5% sur ses prestations. En conséquence, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de solliciter l'adhésion de la Ville auprès du CEREMA, de régler chaque année la contribution annuelle, de désigner Madame Myriam LESTIENNE, moi-même, pour représenter la Ville de Wattrelos au titre de cette adhésion et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport.

11- Adhésion au CEREMA (Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

POUR : 43 /43 VOIX CONTRE : / VOIX ABSTENTION : / VOIX

Rapport n° 12: Monsieur Jean-Philippe DUMOULIN

Rapporteur: Monsieur Jean-Philippe DUMOULIN

RAPPORT N°12 - MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE DU STADE DEBERGUE – RECHERCHE DE SUBVENTIONS

Ce rapport concerne la recherche de subventions pour la modernisation de l'éclairage du stade DEBERGUE.

Comme vous le savez, la Ville s'est engagée dans une démarche globale de sobriété énergétique. Elle procède pour ce faire à des remplacements d'équipements pour des options moins énergivores et moins onéreuses en fonctionnement. Parmi les interventions ciblées figure la réfection de l'éclairage du stade DEBERGUE qui commence à montrer quelques signes de fatigue. Le remplacement des anciens projecteurs par des LED correspond pleinement aux objectifs de sobriété de la Ville et de ses partenaires. L'opération prévue dès cet été est estimée à 42 000 € HT.

La délibération proposée a donc pour objectif technique de solliciter les participations potentielles de l'État notamment par les fonds verts, et de la MEL, qui ont déjà marqué leur intérêt pour le projet.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport.

12- Modernisation de l'éclairage du Stade Debergue – Recherche de subventions

POUR : 43 /43 VOIX CONTRE : / VOIX ABSTENTION : / VOIX

Rapport no 13: Monsieur Steeve DE MATOS

Rapporteur: Monsieur Steeve DE MATOS

RAPPORT N°13 - REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Un récent contrôle CAF a mis en exergue certains points de ce règlement qui doivent être adaptés aux conditions de notre partenaire : précision, appellation..., donc pour sa conformité, il convient d'apporter quelques modifications à ce règlement intérieur.

Les modifications portent sur trois points : régularisation du dossier CAF avec rétroactivité, instauration d'un tarif plancher et la journée de carence qui passe à 2 jours au lieu de 3.

En conséquence, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal d'abroger la délibération n°78 du 15 décembre 2022 et tout règlement de fonctionnement antérieur, de valider le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant et de le rendre applicable au 1^{er} juillet 2023.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport.

13- Règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant

POUR : 43 /43 VOIX CONTRE : / VOIX ABSTENTION : / VOIX

Rapport nº 14: Madame Annie CHANTRIE

Rapporteure: Madame Annie CHANTRIE

RAPPORT N°14 - PARTICIPATION FINANCIERE POUR LE 1^{ER} SEMESTRE 2023 DE LA VILLE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

Comme chaque année, il est proposé aux membres du Conseil Municipal le vote de la délibération sur la participation financière de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles sous contrat. La particularité de la délibération qui vous est proposée concerne la participation financière de la Ville pour le 1^{er} semestre 2023 et non pour l'année scolaire 2023-2024.

Pourquoi cette particularité?

Le second semestre 2022 a été marqué par une forte inflation des coûts notamment de l'énergie, nous l'avons vu tout à l'heure. Aussi la Ville se propose d'établir le calcul des forfaits de l'année scolaire sur la base du Compte Administratif 2022. Cela impose de prolonger pour le 1^{er} semestre 2023 le montant du forfait 2022

qui a fait l'objet de la délibération du 30 juin 2022. Soit 917 euros pour les élèves des classes des maternelles et 577 euros pour les élèves des classes des élémentaires, avec la reconduction de l'aide de 1 200 euros accordée pour les classes spécialisées. Lors du prochain Conseil Municipal de juin, une nouvelle délibération vous sera proposée précisant les nouvelles données chiffrées.

Monsieur le Maire

J'ai effectivement expliqué en commission des finances la construction de ces nouvelles relations que nous souhaitons avec les écoles privées dites sous contrat et avec notamment le fait que nous puissions délibérer fin juin sur un forfait pour l'année scolaire 2023-2024 qui sera, comme vous l'avez dit, cette fois-ci directement calculé sur le Compte Administratif 2022. C'est-à-dire, le dernier disponible et non pas avec N-2 en référence comme nous l'avons fait les années précédentes. Ce qui va dans le sens, je crois, de l'intérêt même de ces établissements.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport.

14- Participation financière pour le 1 er semestre 2023 de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles sous contrat d'association

POUR : 38 /43 VOIX CONTRE : / VOIX

ABSTENTION: 5 /43 VOIX M.RICCI (+ procu M.CHAYANI)- Mme FELIX- Mme DELRUE-

M.CROIGNY-

Rapport n° 15 : Madame Béatrice DUJARDIN

Rapporteure: Madame Béatrice DUJARDIN

RAPPORT N°15 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - GESTION DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT - CHOIX DU DELEGATAIRE

Cette délibération concerne le choix d'un délégataire pour la gestion des marchés d'approvisionnement. Le 9 novembre 2022, le recours à la délégation de service public pour le management de ces quatre marchés hebdomadaires et autres événements tels que les marchés à thèmes, les manifestations foraines, a été approuvé par le Conseil Municipal.

3 mandataires supposés se sont présentés. Après analyse des offres reçues, la société Mandon répond en globalité au cahier des charges que vous trouverez en annexe. Je rappelle que cette société exploite déjà nos marchés.

En contrepartie, la société Mandon s'engage à verser une redevance annuelle de 62 500 € à la commune qui est bien au-delà de notre demande.

Le contexte économique actuel étant fluctuant, la société Mandon aura la possibilité de revaloriser les tarifs de 2,5% maximum par an, tout en n'excédant pas 10% pour les 5 années de son mandat. Cette augmentation pourra se réaliser avec justificatifs et aval du Conseil Municipal lors d'une délibération pour légitimer celle-ci.

L'Administration Municipale propose donc au Conseil Municipal d'approuver le choix de retenir la société Mandon, située à Paris, comme délégataire de service public pour la gestion des marchés et autres manifestations se déroulant sur le domaine public de la commune de Wattrelos, d'approuver le contrat de délégation de service public et l'ensemble de ses annexes pour une durée de 5 ans résultant du processus de négociation avec le dit candidat et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public pour la gestion des marchés d'approvisionnement et autres manifestations se déroulant sur le domaine public de la commune de Wattrelos.

Monsieur le Maire

C'est un bon accord que nous reconduisons.

J'observe avec intérêt, alors qu'il y a quelques années nous avions fait un renouvellement de contrat où l'on n'a vu que 2 participants, que cette fois-ci, il y en a eu plusieurs.

Deuxième élément, celui qui est intervenu et qui l'emporte, c'est celui qui a déjà travaillé sur notre territoire et donc soyons francs, nous n'avons qu'à nous louer de sa prestation depuis qu'il s'est installé en collaboration avec les services municipaux et vous-même Madame la Conseillère Déléguée.

J'observe enfin qu'au terme de cette négociation, la redevance versée est significativement majorée et c'est aussi une bonne nouvelle pour le budget de la Ville.

Si, en même temps, cela pouvait s'accompagner d'une stimulation de la fréquentation de nos marchés, ce serait encore plus sympathique. En tout cas, soyez notre interprète auprès du prestataire pour lui dire notre satisfaction de ces années écoulées. Ce qui ne veut pas dire qu'il s'endorme sur ses lauriers et donc il faut continuer à faire aussi bien.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport.

15- Délégation de Service Public – Gestion des marchés d'approvisionnement – Choix du délégataire

POUR : 43 / 43 VOIX CONTRE : / VOIX ABSTENTION : / VOIX

VOEU

Un vœu a été formulé par le groupe « Plus belle, plus sûre, plus propre, Wattrelos retrouve la flamme ». Je passe la parole à Madame FARACI Marjory pour le présenter.

Madame Marjory FARACI

« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Depuis ce mandat et pour rappel, à l'initiative de notre groupe, le Conseil Municipal est retransmis en vidéo et en temps réel, ce que nous saluons.

Toutefois, nous avons le devoir de considérer que nos concitoyennes et concitoyens sourds et malentendants sont privés de ces débats démocratiques.

La loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a consacré la langue des signes comme une langue « à part entière ».

De ce fait, notre groupe émet le souhait, que l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal, une mise au vote, pour instaurer la traduction en langue des signes de la retransmission du Conseil Municipal. Cette dépense sera gagée par l'excédent de fonctionnement constaté par le Compte Administratif 2022. J'en ai fini Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. »

Monsieur le Maire

Madame la Conseillère Municipale,

Nous n'avons aucune raison de polémiquer sur ce point.

Comme d'habitude, je vais vous répondre en deux temps, sur la forme et sur le fond.

Sur la forme, permettez-moi d'abord de vous dire qu'un tel sujet, qui est lié à la conduite de nos débats et à l'organisation de nos séances du Conseil Municipal, ne relève pas d'un vœu à proprement parler : il aurait suffi que votre représentant à la Commission des Finances et de l'Administration générale, M. SOYEZ, l'évoque lors de notre Commission, puisque c'est typiquement une question d'Administration générale, pour que nous y répondions de suite. Ce n'est pas un vœu, ce que vous évoquez, c'est une adaptation de notre organisation.

Et sur le fond, il n'y a pas davantage de raison de mettre aux voix votre vœu, car toute notre Majorité, je pense un peu au-delà, partage la préoccupation que vous exprimez. Même s'il est exceptionnellement absent ce soir pour raisons professionnelles, sachez que M. Rabah DAHMANI, Conseiller délégué à l'accompagnement des personnes handicapées, avait déjà évoqué un tel projet au sein de notre Administration Municipale, et que nous l'avons à l'esprit.

Donc sur le principe, pas de problème. On est d'accord.

Je ne discuterai pas ici du coût, car cela relève des discussions concurrentielles avec nos prestataires, mais ce n'est pas d'un niveau inabordable semble-t-il et donc il n'y a aucune raison de ne pas avancer sur ce sujet-là.

Ceci dit, cela participe des réflexions que, tous groupes politiques confondus de notre assemblée, nous devrions avoir ensemble sur l'appréciation que nous portons sur la télédiffusion de nos débats et leur audience. Souvent, une séance est suivie par une cinquantaine de personnes au début, une vingtaine vers la fin. Et au final s'agissant des différés donc, bien moins, beaucoup moins de vues que pour des évènements festifs ou des travaux dans la ville.

C'est bien dommage qu'il n'y ait pas davantage de nos concitoyens à s'intéresser aux affaires de leur ville, et aux débats de leur Conseil Municipal : cela éviterait bien des mails, bien des questions sur les réseaux sociaux.

Mais là n'est pas le sujet ; à partir du moment où l'on diffuse, il faut pouvoir être vu et compris de tous, nous plaidons dans la Majorité pour la ville inclusive et une ville qui ouvre ses bras à tous, y compris dans la télédiffusion. Donc ce que vous évoquez Madame, on va en étudier très vite les conditions, c'est vrai qu'on l'avait à l'esprit au moment de la télédiffusion. On a d'abord vu comment ça allait marcher, comment ça allait être reçu et je reviendrai vers nos groupes politiques pour la mise en œuvre de ce dispositif. Il n'y a pas de raison que l'assemblée se prononce, si on devait se prononcer encore une fois sur l'organisation des débats nous en serions tous d'accord.

Il est vrai que c'est sous-titré automatiquement sur Facebook mais la question porte plutôt sur le langage des signes que le sous-titrage. On va essayer d'analyser les choses, de regarder les coûts, de comparer et puis on y reviendra, il n'y a pas de tabou sur cette question et il n'y a pas de désaccord entre nous mais encore une fois, on l'aurait évoqué en commission des finances, on aurait répondu tout de suite. Mais enfin on aurait été privé de vous entendre.

=.=.=.=.=.=.=.=.=.=

Avant de clore la séance, je vous rappelle que vous pouvez consulter le registre synthétisant les décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous passe la parole Monsieur GOEDEHAUD

Monsieur Eddy GOEDEHAUD

Monsieur le Maire, je me permets de revenir sur le sujet du vote du Compte Administratif, j'ai sous les yeux...

Monsieur le Maire

Le sujet est clos, tout à l'heure on s'est prononcé, on a voté, vous avez pris vos responsabilités c'est tout. Donc si vous voulez me passer des documents, vous me les passerez mais il y a un ordre du jour dans les délibérations. On a tous voté pour cet ordre du jour tout à l'heure, on le suit.

La séance est levée à 18h53.

Dominique BAERT, Maire	
Océane LEVEQUE, Secrétaire de séance	